

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIZ, Mme FLORES, M. REIG, Mme CHOUJAA, Mme VIARGUES, Mme BARBANCE, Mme SALVANS, M. CAYUELA, M. FAYE, Mme RODRIGUEZ, Mme CASSAN, M. ROSELLO, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. ESCAICH, Mme MOREAU, M. MORANDIN, Mme LAVILLE

PROCURATIONS : M. CUBELES à M. CASSIGNOL; M. VIVES à M. BAYONNE; Mme GRENTE à M. RODRIGUES; M. DALMAS à M. VIVANT

ABSENTS : néant

1- FINANCES

• **Débat d'Orientation Budgétaire**

Monsieur le maire expose dans une première partie les apports du projet de loi de finances pour 2016. Il s'agit des données économiques et financières, des éléments de calcul des dotations et de la fiscalité, de la continuation du plan d'économies annoncées en 2014 pour le budget de l'Etat avec la présentation des normes d'évolution des dépenses publiques et de ses conséquences pour les collectivités qui contribuent au redressement des comptes publics.

La deuxième partie de l'exposé est consacrée aux résultats de l'exercice 2015.

➤ Les marges d'épargne. La règle d'équilibre financier est respectée : les produits de fonctionnement couvrent les charges de fonctionnement et l'annuité de la dette. L'épargne nette est positive et permet l'autofinancement des investissements. Son niveau s'accroît par rapport à 2014.

➤ Les produits de fonctionnement courant en 2015 progressent de 0.1%.

- Les recettes fiscales augmentent de 5,3% avec une progression variable suivant la nature des recettes et leur importance respective.

Le produit des taxes ménages progresse de 4.3%, les dotations communautaires augmentent de 2.5% et les droits de mutation progressent également de 7.2%.

- En revanche, les dotations de l'Etat sont en baisse : -11.7% pour la dotation forfaitaire avec une contribution au redressement des comptes public de plus de 99 000 euros et -28.5% pour la dotation d'aménagement (perte de la dotation nationale de péréquation).

➤ Les charges de fonctionnement courant diminuent de 2,9 % en 2015

Si les charges de personnel augmentent de 1.1%, les charges à caractère général diminuent de 10.5% en raison des économies réalisées par les services et de la révision des contrats.

➤ Les dépenses d'investissement s'élèvent à près de 3 700 000 euros. Elles concernent principalement le financement des équipements publics sur Andromède (3 566 000 euros), les travaux d'entretien des bâtiments existants (écoles, columbarium et bâtiments communaux) et les acquisitions de matériels et mobiliers.

⊗ Le financement des investissements est assuré par l'épargne nette dégagée sur les opérations de fonctionnement, des subventions et l'excédent de clôture. La commune perçoit également le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

⊗ L'annuité de la dette s'élève à 45 710€ en 2015.

La troisième partie de l'exposé présente les prévisions pour 2016.

⊗ Une prévision d'évolution négative des produits de fonctionnement courant à -2,8 %.

- Les bases d'imposition prévisionnelles ne sont pas encore connues mais le produit prévisionnel des trois taxes est estimé à 1 537 000 € en 2016, soit une faible augmentation par rapport à 2015. Il correspond à une augmentation physique estimée des bases (0.6 %) et au coefficient de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances (1 %).

- Globalement le montant des dotations de l'Etat est en diminution de près de 100 000 euros en 2016.

- Les autres produits sont stables.

✎ Une prévision d'évolution des charges de fonctionnement courant à 0,3 %. Cette faible évolution est rendue possible par les réductions des charges courantes des services, de la reprise en régie de l'entretien des espaces verts d'Andromède et se combine également avec l'apparition de nouvelles dépenses (délégation de service public de la gestion du centre multi accueil).

✎ Les restes à réaliser en investissement à reprendre au BP 2016 s'élèvent en dépenses à 270 000 €.

✎ Les dépenses d'équipement se décomposent en deux parties.

- Les opérations qui concernent d'une part les travaux de rénovation du groupe scolaire des chênes écureuils, de la construction des équipements publics sur Andromède pour un montant de 7 000 K€ environ, de la création d'un terrain synthétique et d'autre part, des opérations nouvelles pour un montant de l'ordre de 500 K€.

- Les enveloppes de crédits nécessaires aux acquisitions de mobiliers et matériels (85 K€) et aux travaux d'entretien de bâtiments (50 K€).

✎ Les recettes d'investissement comprennent des subventions (909 000 €) et le FCTVA. Le besoin de financement de ces investissements sera couvert par l'excédent de clôture, sans recours à l'emprunt.

Enfin, la dernière partie est consacrée à la présentation d'éléments de programmation pluriannuelle (2016-2018) après rappel des objectifs poursuivis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) prend acte des orientations budgétaires 2016 pour la commune.

- **ANDROMEDE : Construction de locaux destinés à l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) - Sollicitation de l'aide financière de la Caisse d'Allocation Familiales**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) sollicite le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction et le fonctionnement de cet équipement et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

- **Création d'un terrain de football en gazon synthétique. Sollicitation de l'aide financière de la Fédération Française de Football de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) sollicite auprès de la Fédération Française de Football et de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, l'octroi d'une aide aussi élevée que possible pour aider la commune à financer ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **REGIE MUNICIPALE : Remboursement du solde cantine de restauration scolaire et garderie pour clôture de compte**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) autorise le remboursement du solde de compte de restauration et garderie pour la personne concernée.

2- INTERCOMMUNALITE

- **Protocole d'accord transactionnel Sivom Blagnac Constellation**

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer le protocole d'accord envisagé avec les communes d'Aussonne, Blagnac, Cornebarrieu, Mondonville et Seih.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) décide d'autoriser le Maire à signer le protocole et à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.